Informations de base

1995/2325(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Politique énergétique pour l'Union européenne. Livre blanc **Subject** 3.60 Politique de l'énergie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	VAN VELZEN W.G. (PPE)	21/03/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	SCHIERHUBER Agnes (PPE)	17/06/1996
RELA Relations économiques extérieures	ELCHLEPP Dietrich (PSE)	21/02/1996
REGI Politique régionale	CAMISÓN ASENSIO Felipe (PPE)	21/03/1996
TRAN Transports et tourisme	PELTTARI Seppo Viljo (ELDR)	26/03/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1942	1996-07-08
Énergie	1921	1996-05-07
Énergie	1894	1995-12-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0682	Résumé

20/12/1995	Débat au Conseil		Résumé
19/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/05/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
08/07/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
10/10/1996	Vote en commission		Résumé
10/10/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0326/1996	
14/11/1996	Débat en plénière		
14/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		
02/12/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2325(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/07411

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0326/1996 JO C 362 02.12.1996, p. 0004	10/10/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0616/1996 JO C 362 02.12.1996, p. 0234-0279	14/11/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0682	13/12/1995	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(1995)2283	18/12/1995	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0002/1996 JO C 337 11.11.1996, p. 0041	12/06/1996	

Politique énergétique pour l'Union européenne. Livre blanc

1995/2325(COS) - 13/12/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le Livre blanc de la Commission vise à fixer les orientations de la politique énergétique des années à venir, qui pourront être suivies quels que soient les résultats de la CIG de 1996 en ce qui concerne une éventuelle insertion de dispositions plus précises en matière d'énergie dans le Traité. CONTENU : dans son Livre blanc, la Commission estime que la politique énergétique de l'UE reposera à l'avenir sur trois piliers, qui sont en même temps des objectifs stratégiques : la compétitivité généralisée, la sécurité des approvisionnements en énergie et la protection de l'environnement. Cette politique sera mise en oeuvre principalement par l'intégration du marché, la gestion de la dépendance de l'UE à l'égard de sources extérieures, la promotion du développement durable et l'aide en faveur de la recherche et de la technologie dans le secteur de l'énergie. Dans sa première partie, le Livre blanc présente un cadre général pour la politique énergétique, qui s'articule autour des objectifs stratégiques, vers lesquels les politiques énergétiques communautaires et nationales devraient converger. La Commission utilisera toutes les dispositions du traité et tous les instruments existants pour atteindre ces objectifs. La deuxième partie du Livre blanc expose le programme d'action de la Commission pendant les années à venir. La mise en oeuvre de ce programme, qui sera mis à jour tous les deux ans, se fera à travers le processus de décision normal de la Communauté (propositions et communications), ou par l'adoption de nouvelles méthodes de gestion dans le système actuel. En fait d'action immédiate, la Commission entend prendre les initiatives suivantes en 1996, sans préjudice des résultats de la CIG : - établir un programme de surveillance régulière des tendances énergétiques, en coopération avec les Etats membres, l'industrie et d'autres entités; - créer un Comité consultatif de l'énergie sous les auspices de la Commission; - organiser la coopération entre les Etats membres sur les objectifs énergétiques convenus. La Commission fera des propositions sur la question de la modification du traité lors de la CIG de 1996. Cette question fera l'objet d'un rapport de la Commission en 1996.

Politique énergétique pour l'Union européenne. Livre blanc

1995/2325(COS) - 20/12/1995

Le Conseil a pris acte de la présentation par le Commissaire PAPOUTSIS du "Livre blanc pour une politique énergétique de l'Union européenne". Ce document établit un programme de travail indicatif de la Commission pour les prochaines années. Il tient compte des limites imposées à l'action communautaire pour des raisons liées, soit à la subsidiarité, soit aux contraintes budgétaires. L'examen du "Livre blanc" sera entamé par le Conseil sous la Présidence italienne.

Politique énergétique pour l'Union européenne. Livre blanc

1995/2325(COS) - 14/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. W.G. VAN VELZEN (PPE, NL) sur le Livre blanc concernant une politique de l'énergie pour l'Union européenne, le Parlement européen invite la Commission à mettre sur pied un programme financier destiné à encourager l'énergie durable. Il s'agit de porter à au moins 15% la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie primaire d'ici à 2010. Pour ce faire, il charge la Commission de mener une étude sur les meilleures pratiques utilisées dans les Etats membres en matière d'auto-production et de distribution d'énergie décentralisée. La Commission est par ailleurs initée à rechercher, en coopération avec les Etats membres, les possibilités d'améliorer l'accès de l'énergie durable au réseau d'électricité. Le PE rappelle aussi l'importance d'instaurer un taux d'accises minimum tel qu'il contribue efficacement à servir les obligations internationales de la Communauté en matière de réduction desémissions de CO2. Et de rappeler l'objectif de stabiliser les émissions de CO2 en 2005 au plus tard au niveau de 1990. Le PE demande également que davantage de moyens soient affectés à la recherche et au développement dans le secteur du gaz et à la production combinée de chaleur et d'électricité. Il souhaite que plus d'attention soit accordée aux possibilités offertes par l'utilisation de l'eau dans les divers bassins européens, comme l'énergie hydraulique et il insiste pour que la Commission organise, conjointement avec les Etats membres, une conférence sur la construction durable et pour qu'elle crée une "Task Force Eco-building". Sur le plan international, le Parlement estime que la réduction de la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations doit être encouragée. Il suggère l'organisation de conférences régionales sur l'énergie dans les PECO afin d'établir clairement, pour chacun des pays concernés, la manière dont la politique énergétique peut être mieux soutenue. Il souhaite que tous les Etats produisant de l'énergie nucléaire soient encouragés à devenir membre actif de la Convention internationale sur la sécurité et que ce critère soit retenu à l'avenir pour l'octroi à ces pays d'une aide financière éventuelle. Il demande que soient modifiés les critères applicables aux projets PHARE et TACIS afin qu'ils mettent moins l'accent sur les aspects études et conseils pour privilégier le co-financement de la mise en oeuvre des résultats des Conférences régionales sur l'énergie. Enfin, il rappelle la nécessité d'élaborer une Charte de l'énergie avec les pays du bassin méditerranéen. En ce qui concerne la recherche, la Commission est invitée à présenter un programme cohérent et à intensifier notablement les activités de démonstration concernant les projets relatifs aux sources d'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique dans le cadre du 5ème programme-cadre. Sur le plan régional, le Parlement demande d'assurer une meilleure coordination entre les interventions structurelles et les priorités fixées en matière de politique énergétique. Enfin, il invite la Commission à promouvoir la mise en oeuvre d'un programme législatif beaucoup plus important pour améliorer rapidement l'efficacité énergétique du transport routier.